







PERMANENCE des ÉLUS JEUDI 3 MARS de 17h à 18h



En perspective des ELECTIONS

PRÉSIDENTIELLES et LÉGISLATIVES

du 10 et 24 AVRIL et du 12 et 19 JUIN 2022

si vous souhaitez participer à la tenue d'un bureau de vote

Inscrivez vous en Mairie: par mail: mairiedepronleroy@gmail.com

Par Téléphone : 03 44 51 74 03

MISSIONS de L'ASSESSEUR

Placé sous la responsabilité du Président du bureau de vote, l'assesseur participe au bon déroulement des opérations électorales et signe le procès verbal.

Ses missions principales :

- faire signer l'électeur sur la liste d'émargement
- Apposer la date du scrutin (tampon) sur la carte d'électeur

MISSIONS du SCRUTATEUR

Placé sous la responsabilité du Président du bureau de vote, le scrutateur participe au dépouillement des bulletins de vote au terme du scrutin. Le scrutateur signe ensuite les feuilles de dépouillement.

Le Pass Sanitaire sera exigé











Le vaccin protège aussi les enfants contre les formes graves du Covid-19

Si mon enfant a entre 5 et 11 ans, il peut se faire vacciner :

- avec un vaccin à ARNm (Pfizer) 3 fois moins dosé que pour les adultes;
- avec 2 doses à 21 jours d'intervalle ;
- un test sérologique peut vous être proposé tout de suite après l'injection pour savoir si votre enfant a déjà contracté le Covid-19.
 Si c'est le cas, il ne recevra pas de deuxième dose de vaccin.

Où puis-je vacciner mon enfant ?

• En centre de vaccination, en pharmacie, chez un médecin, un infirmier ou une sage-femme ou dans un service de Protection maternelle infantile (PMI). Si vous avez des questions ou des doutes, parlez-en à votre médecin. Prenez rendez-vous sur www.sante.fr

